

Je me suis aussi souvent demandé pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas accordé plus de subventions dans le domaine de la santé mentale. Je ne crois pas qu'une seule province ait reçu de l'aide pour la construction d'asiles d'aliénés. Pourtant, on constate que la moitié des lits d'hôpitaux du Canada sont occupés par des aliénés. Le fait même que la médecine soit entrée dans le domaine de l'ultra-scientifique rend l'équipement nécessaire aux traitements de premier ordre particulièrement onéreux. Personne ne nie qu'il est essentiel de sauver la vie, de rendre la santé et de remettre les malades dans un état qui leur permette de vivre normalement et de participer à la vie économique du pays. Il ne s'agit donc pas de lésiner sur l'argent destiné à l'achat de matériel scientifique. Notre régime de libre entreprise nous a permis de mettre au point un des meilleurs régimes d'assurance soins médicaux du monde entier.

Pour revenir à la construction d'hôpitaux, je répète qu'on pourrait soigner les convalescents à bien meilleur compte qu'actuellement. C'est là un secteur où il serait possible de réaliser des économies. Il y a aussi la prévention des maladies et des accidents. Comme je l'ai dit, il est déplorable qu'une personne sur dix qui atteignent l'âge de 50 ans souffre de troubles cardio-vasculaires. Ces maladies deviennent courantes à 35 ans, quand le taux d'accident baisse. Plus l'âge avance, plus elles sont fréquentes, comme le tableau l'indique. Voilà donc les domaines qui doivent retenir notre attention, ceux où nous devons prévenir les maladies et les accidents. Ainsi nous pourrions réduire les coûts.

● (12.20 p.m.)

Autant que je sache, ma province n'a pas cessé de construire des hôpitaux. Elle a même dépensé la majeure partie, sinon la totalité, sauf erreur, de la subvention fédérale. Le gouvernement provincial est donc obligé d'assumer le coût de construction des hôpitaux. Si je me trompe, qu'on me le dise, mais je crois avoir raison. C'est la même chose pour ce qui est de la Caisse d'aide à la santé dans ma province. Je ne parle pas des autres provinces, dont je connais moins bien la situation. La province d'Ontario a dépensé ou dépense plus vite qu'elle les reçoit les sommes versées par la Caisse d'aide à la santé. Elle souffrira d'une grave pénurie de capitaux. A mon avis, cette Caisse est essentielle, et il faudrait accroître les subventions, non les diminuer.

Notre Parlement adopte un programme d'assurance frais médicaux, mais ne réussit

pas à trouver les médecins qu'il faut pour soigner les malades. C'est de l'hypocrisie; c'est injuste et malhonnête.

En résumé, le ministre nous dirait-il combien le gouvernement fédéral a donné à l'Ontario dans le cadre du programme d'aide à la santé? A-t-il donné autant que ce que la province a réclamé ou ce qu'elle pourrait dépenser? Ce sont là des renseignements que j'aimerais obtenir. Les autres provinces sont peut-être dans la même situation. En outre, le gouvernement fédéral s'occupera-t-il plus activement de la mise en œuvre de ces services? A mon avis, les besoins d'effectifs et la formation professionnelle ne sont pas des problèmes provinciaux, mais fédéraux. Qu'un Ontarien déménage en Colombie-Britannique, il reste le même homme, aussi instruit qu'il était, et les mêmes considérations quant aux besoins d'effectifs médicaux s'appliquent.

Une autre chose me préoccupe. Le ministre a fait une déclaration sur la marijuana hier. Il habite l'Ontario, pas très loin de Toronto, et sait sans doute aussi bien que moi qu'on est à construire là-bas un hôpital pour alcooliques et toxicomanes. Pourtant, l'Ontario ne reçoit pas un sou du gouvernement fédéral pour la construction de cet hôpital, dont l'aménagement coûtera quelque dix millions de dollars et le fonctionnement, deux autres millions.

Voilà ce qui m'inquiète beaucoup. D'après une réponse donnée à une question du député de Surrey, le gouvernement fédéral accorde une subvention de \$15,000 par année à la Fondation canadienne sur l'alcoolisme. Par ailleurs, le gouvernement fédéral retire 296 millions de dollars en taxes perçues sur l'alcool. On relève ce chiffre à la page 1201 du hansard. Si le gouvernement retire un pareil revenu de l'alcool, je me demande pourquoi il ne pourrait pas partager les frais du programme concernant l'alcoolisme et la toxicomanie. Ce problème traverse les frontières provinciales. Il est absurde de prétendre que la question relève des provinces. Si un homme est alcoolique en Ontario, il le sera au Manitoba. Le narcomane d'Ontario s'adonnera aux stupéfiants en Colombie-Britannique. Il est ridicule que le gouvernement fédéral invoque ce prétexte.

Le problème ne doit pas être pris à la légère, car je crois que le nombre d'alcooliques au Canada représente environ 3 p. 100 d'une population adulte de 300,000. Il y a aussi beaucoup de narcomanes, mais je n'ai pas les chiffres en ce qui les concerne. Je me demande aussi comment le ministre s'occupe du problème du tabac. Aurait-il donné